Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine

Herausgeber: Suisse magazine

Band: - (2005) **Heft:** 187-188

Rubrik: Dans les cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L Dans les cantons mos es en C

EN BREF



NIDWALD

• Les écoliers de Nidwald n'auront plus de leçons de français en primaire. Le Grand Conseil a décidé hier à l'unanimité de soutenir une initiative parlementaire qui propose d'enseigner l'anglais dès la 3° et le français à partir de la 7°.



OBWALD

• Quelque 2 500 jeunes catholiques ont pris part à la traditionnelle marche de Flüeli-Ranft (OW) 2004, allumant des bougies au fond de la gorge qui abrita l'ermite Nicolas de Flue. Au sein de groupes de discussions, ils ont abordé des thèmes comme la dépendance, la contraception et l'avortement et discuté de la position de leur Église sur ces sujets.



LUCERNE

• Les communes lucernoises pourront continuer à procéder aux naturalisations dans les assemblées communales. Les Lucernois ont refusé les deux initiatives populaires vertes exigeant des procédures plus administratives. Le premier texte demandait de transférer aux exécutifs communaux ou à des commissions la compé-

tence de naturaliser. Le second voulait conférer aux étrangers qui remplissent les conditions un droit à la naturalisation et la possibilité de faire recours auprès du Tribunal administratif contre un rejet de leur demande. Avec 76,9 % et 77,8 % de non, les deux initiatives ont été balayées par le peuple.

- Un homme portant un costume d'animal pour le carnaval a été écrasé et traîné par une voiture à Wauwil (LU). La victime ivre étant allongée sur la chaussée, l'automobiliste a cru percuter une bête. Le blessé s'en est tiré avec des contusions.
- Le Spreuerbrücke, un des deux ponts en bois de Lucerne vieux de 600 ans, doit être restauré. Un contrôle a révélé que la qualité du bois s'était détériorée. Le coût des travaux est estimé à 400 000 francs. La construction en bois sera renforcée et les fondations en béton consolidées.



SCHWYTZ

• Une avalanche a coûté la vie à un randonneur à skis zurichois de 32 ans dans la région de Hoch-Ybrig. Une femme de 28 ans domiciliée dans le canton de Schwytz a aussi été emportée, mais elle a pu se dégager par ses propres moyens, a annoncé la police schwytzoise.



SAINT-GALL

• Les Saint-gallois ont réitéré le refus des naturalisations facilitées pour les jeunes étrangers. Ils ont soutenu le référendum

Uniforme unique pour les gendarmes et policiers romands

Dès 2007, un uniforme identique équipera les 3 500 gendarmes et policiers municipaux des six cantons francophones. Cet uniforme couleur bleu roi se veut surtout fonctionnel. Finies les cravates et chemises, place à la casquette en goretex, à la veste polaire, à un capuchon (avec ouvertures pour les oreilles) et à un pantalon toutes saisons. On notera également des détails comme les ouvertures sous les bras par temps chaud. La première phase de tests a été lancée en février et petit à petit, tous les corps de police seront équipés. Dernier avantage de ce « relookage » : le nouvel équipement ne coûte que 1 600 francs, soit 30 % moins cher que les tenues actuelles.

déposé par l'UDC contre la nouvelle loi sur la nationalité, pourtant approuvée par une forte majorité du Grand Conseil. La nouvelle loi, refusée par 54,1 % des votants, prévoyait d'accorder aux jeunes étrangers de moins de 20 ans un « droit » à la naturalisation s'ils habitaient depuis au moins dix ans en Suisse - dont cinq passés dans la commune les naturalisant.



ARGOVIE

• La police a ouvert une enquête contre un Suisse de 48 ans qui a écrasé son épouse dans le garage de leur maison à Zufikon. La femme âgée de 47 ans est décédée. L'homme a été placé en détention préventive. L'enquête doit déterminer s'il s'agit d'un accident ou d'un acte intentionnel.



THURGOVIE

• Les services forestiers thurgoviens ont aménagé un petit bunker en béton pour un castor afin d'empêcher la détérioration d'un chemin. Les trous creusés par le petit mammifère provoquaient régulièrement l'affaissement du chemin. On ne sait pas encore si le castor apprécie sa nouvelle demeure...



FRIBOURG

- · L'ancien boursier communal de Vuisternens-en-Ogoz a été condamné à cinq ans de réclusion par le Tribunal pénal économique du canton de Fribourg. Le quinquagénaire avait détourné 3,4 millions de francs au préjudice de sa commune et utilisé l'argent pour améliorer son train de vie et financer des affaires douteuses auxquelles était mêlé l'ancien préfet de la Veveyse Bernard Rohrbasser. La cour s'est montrée moins sévère que le ministère public qui réclamait sept ans de réclusion.
- La justice fribourgeoise a accordé 327 453 francs d'indemnités et de frais à l'exbrigadier Paul Grossrieder. Accusé de corruption passive et de violation du secret de fonction, il a été entièrement blanchi par la justice en 2002.
- Les députés fribourgeois ont décidé de libéraliser le secteur des jeux d'argent dans le canton. La mise

Dans les cantons

maximale passe de deux à cinq francs par partie et par appareil. Les gains ne seront plus limités et le nombre d'appareils passe de deux à dix par salon.



BÂLE-CAMPAGNE

- La police de Bâle-Campagne a mis la main sur une bande de cambrioleurs responsables d'environ 60 vols dans les régions de Bâle et d'Aarau. Le butin, introuvable, est estimé à 50 000 francs. Six personnes ont été arrêtées.
- Une centaine d'animaux ont péri dans les flammes qui ont ravagé grange et écuries d'une ferme à Reigoldswil. Personne n'a été blessé. Le montant des dégâts s'élève à un million de francs. Vingt-six truies ainsi qu'une cinquantaine de porcelets, un porc, onze moutons et une chèvre ont péri dans l'incendie, mais les pompiers ont pu évacuer à temps 20 vaches et deux chevaux.



TESSIN

• L'ex-député UDC au Parlement tessinois Roger Etter a été condamné à onze ans de réclusion. La Cour d'assises de Lugano l'a reconnu coupable de tentative de meurtre et de gestion déloyale. Au terme de plusieurs heures de délibération, la Cour est parvenue à la conviction que Roger Etter, 44 ans, a voulu tuer l'entrepreneur tessinois

Ernesto Zanini, 54 ans, le 24 février 2003 à Rovio. La Cour a estimé que le prévenu a agi de la sorte pour masquer les malversations financières effectuées pendant une dizaine d'années au détriment de son ami. De 1993 à 2003, l'expert-comptable a prélevé 3,2 millions de francs d'un compte bancaire secret appartenant à la victime, qu'il gérait et auquel il avait libre accès.

• La police tessinoise a démantelé un trafic de drogue et arrêté dix personnes. Trois Albanais de 18 à 20 ans, séjournant illicitement en Suisse, dirigeaient le réseau. 1,3 kilo d'héroïne et des dizaines de milliers de francs ont été saisis.



BÂLE-VILLE

• Un automobiliste de 95 ans circulant sans permis a causé un accident à Bâle dans le garage souterrain du casino de l'aéroport. Il a enfoncé un autre véhicule au cours d'une manœuvre de parcage. Son permis lui avait été retiré en raison d'une vision défaillante.



BERNE

• L'initiative communale « pas de privilèges pour la Reitschule » a récolté plus de 6 000 signatures. Les Bernois voteront donc sur le sort de ce centre culturel alternatif pour la quatrième fois. Les initiants veulent obliger les exploitants de la Reithalle à payer un loyer et que le bénéfice de leur restaurant soit partagé avec la ville.



GRISONS

• La Fondation suisse pour la protection du paysage s'oppose à la construction d'une prestigieuse tour de plus de cent mètres de haut abritant des appartements de vacances sur les hauts de Davos. Elle a annoncé le dépôt d'un recours contre le déclassement du plan de zone du Schatzalp, pourtant approuvé par les citoyens de la commune le 31 octobre dernier.



GLARIS

· La police glaronaise a arrêté 46 personnes dans le cadre d'une action d'envergure dans les milieux de la drogue. Baptisée « Smoke Valley », l'opération a permis de démanteler un trafic de stupéfiants représentant une valeur marchande de 7,2 millions de francs. Au total. 98 personnes âgées de 18 à 41 ans sont impliquées. dont 86 Suisses. Les autres viennent d'Allemagne, des Pays-Bas, de Macédoine, de Suède, de Singapour, de Turquie et d'Inde.



NEUCHÂTEL

• Dix-huit couples hétérosexuels, sept couples d'hommes et trois couples de femmes ont conclu à ce jour un partenariat enregistré (Pacs) dans le canton de Neuchâtel. La possibilité de conclure un Pacs est entrée en vigueur le ler juillet dernier. Le partenariat enregistré neuchâtelois se conclut devant notaire avant son enregistrement par la Chancellerie d'État.

• L'église catholique de Saint-Blaise a été profanée. Deux inscriptions au stylo « Vive Satan » et un pentagramme ont été découverts sur la nappe de l'autel, a précisé la police cantonale.



SOLEURE

• L'auteur d'un hold-up et d'une prise d'otage en 1996 à Bellach (SO) a été identifié et arrêté grâce à son ADN huit ans après les faits. L'homme, un Suisse aujour-d'hui âgé de 61 ans, a avoué. Il a expliqué avoir attaqué la Caisse Raiffeisen de Bellach pour financer sa passion du jeu. Il est actuellement en détention préventive dans le canton de Saint-Gall pour d'autres délits.



JURA

- Un médecin jurassien exploitant un cabinet dans les districts de Delémont et des Franches-Montagnes a été interpellé. Il a avoué fournir des médicaments psychotropes interdits à ses patients toxicomanes.
- La police jurassienne a intercepté à Glovelier un automobiliste avec un taux d'alcool dans le sang de 4,8 pour mille. Le permis de conduire lui a été retiré sur le champ. Pour atteindre un seuil de 4 pour mille, un homme pesant 75 kilos devrait boire en peu de temps au moins 7 dl d'alcool fort.





VAUD

- La police de Lausanne a démantelé un réseau de trafiguants de drogue irakiens. Les treize personnes déférées à la justice sévissaient dans les parcs publics de la capitale vaudoise, au bord du lac Léman. Les enquêteurs ont saisi 1,3 kg d'héroïne dans l'opération. Les dealers travaillaient en réseau bien organisé. Ils vendaient principalement de l'héroïne, parfois de la cocaïne, dans les parcs publics.
- · Un mois après avoir voté la fermeture du Centre d'enregistrement pour les requérants d'asile. le Conseil communal de Vallorbe a accepté à une large majorité un texte qui réclame une modification de la loi fédérale : il demande d'annuler automatiquement toute procédure d'asile pour un requérant délinquant mais aussi leur internement dans les cas graves. Du côté de l'Office fédéral des réfugiés. on juge ces propositions « farfelues »
- Les vandales qui avaient déversé un tapis de pierres sur l'autoroute A9 depuis le pont du funiculaire Vevey-Mont Pèlerin à Corseaux, provoquant pour plusieurs dizaines de milliers de francs de dégâts et une peur bleue aux automobilistes, ont été identifiés et interpellés. Il s'agit de deux adolescents suisses de 13 et 14 ans. Ils ont avoué avoir agi essentiellement par jeu.
- Après plus de six mois de travaux, les Moulins de Rivaz, autrefois propriété de Swissmil, ont cessé d'exister. Le chantier de Glion (qui décida de l'interdiction du

rétrécissement de la route cantonale) et la proximité des lignes de chemin de fer ont compliqué la procédure de démolition, obligeant les ouvriers à travailler de nuit. À elle seule, cette démolition aura coûté près de 2 millions de francs. Place maintenant à la réhabilitation des lieux. Un plan d'aménagement est en cours d'élaboration.



ZURICH

- La ministre de la santé zurichoise Verena Diener (Verts libéraux) tire un bilan positif de la réorganisation hospitalière cantonale. La fermeture de dix hôpitaux depuis 1996 a permis de supprimer les surcapacités et de stabiliser les coûts des hôpitaux. En comparaison intercantonale, Zurich a, avec une augmentation de 4 % entre 1999 et 2003, le plus faible taux de croissance des coûts des soins stationnaires et ambulatoires. La croissance des primes maladie de 2.3 % pour 2005 est la plus basse de Suisse.
- Un bras cassé et des contusions pour deux policiers qui ont procédé à l'arrestation d'une femme de 24 ans pour tapage dans la vieille ville de Zurich. Elle était sous l'emprise de l'alcool et de la drogue.
- Un enfant de 7 ans, accompagné de son frère de 5 ans, a emprunté la voiture familiale pour aller chercher son père au travail à Dachsen (ZH). L'aventure s'est terminée contre une clôture 200 à 300 mètres plus loin. Les deux garçons n'ont pas été blessés. Les dégâts sont estimés à 6 000 francs environ a indiqué la police cantonale zurichoise.

• Un enseignant de 42 ans a été condamné à six ans de prison par le Tribunal de district de Zurich pour avoir abusé sexuellement de trois écolières et violé une quatrième entre 1996 et 2003. Le jugement l'oblige aussi à suivre une psychothérapie.



VALAIS

• Le partage de la vallée de Tourtemagne, décidé par le Conseil d'État valaisan en janvier 2002, est définitif. Le Tribunal fédéral juge irrecevable le recours d'Oberems, en litige avec la commune voisine de Tourtemagne. Suivant la décision des autorités valaisannes. Oberems obtient la rive gauche et Tourtemagne la rive droite de la vallée qui s'étend sur 67 km². Au sud, la frontière passe par le milieu du glacier. Ce partage s'applique en outre aux redevances hydrauliques, réparties par moitié entre les deux communes. Leur perception était l'un des objets du litige. Un montant de 6,5 millions de francs est bloqué sur un compte depuis 1922!



GENÈVE

- La majorité du Grand Conseil de Genève a adopté le budget 2005. Il prévoit un déficit de 293 millions de francs pour des charges totales de 6,95 milliards. Ce budget est menacé par plusieurs référendums obligatoires ou facultatifs.
- La police genevoise a créé un poste d'ombudsman.

- Le médiateur, qui a pris son service début janvier, est chargé de répondre aux nombreuses questions écrites de la population touchant au travail des forces de l'ordre en général ou à des interventions en particulier. Ce nouveau poste est occupé par André Binggeli, jusqu'ici officier de prévention.
- Un Français de 30 ans a été arrêté à la frontière suisse en possession de 1 500 euros contrefaits. Toutes les contrefacons comportaient le même numéro de série et l'authentique billet de 100 euros qui avait servi de modèle pour les copies était encore entre les mains du faussaire présumé. L'homme qui avait pris la fuite lors du contrôle a été rattrapé par les gardes-frontière à la hauteur de la douane française de Moillesulaz (Haute-Savoie). Le faussaire et les contrefaçons ont été remis aux autorités françaises.
- Huit ans après le rejet populaire, le projet d'un tunnel de la rade de Genève refait surface. Un groupe de travail propose l'idée d'une galerie reliant les deux rives à moins de deux kilomètres du pont du Mont-Blanc. Le coût d'un tel projet est estimé à quelque 600 millions de francs. Le rapport final du groupe de travail dirigé par le conseiller d'État genevois en charge des Transports, Robert Cramer, sera soumis au Conseil d'État au cours du mois de juin.

HENRIETTE GERMAIN-NICOLET